

# Guide du tri

Le Pays de Mortagne est champion du tri,  
aidez-nous à le rester !



## TOUS LES EMBALLAGES MÉNAGERS

cartons, emballages plastiques, emballages métal...



→ Dans les sacs jaunes

Seuls les sacs jaunes fournis par le Pays de Mortagne sont collectés. Tout autre conditionnement est refusé. Ils sont à récupérer en mairie ou à la Communauté de Communes.



## VERRE

bouteilles, pots, bocaux, et flacons

Attention, seuls les verres d'emballage peuvent être recyclés.

→ Dans la colonne verte



## COMPOST

déchets biodégradables



→ Dans le composteur



## AUTRES

produits d'hygiène et autres déchets



→ Dans les sacs noirs



## PAPIERS

papiers d'écriture et de lecture

Les papiers cadeaux, photo et d'emballages ne sont pas acceptés.

→ Dans la colonne bleue

## BESOIN D'UN COUP DE POUCE ?

 Trivalis vous aide à trier vos déchets grâce à son moteur de recherche Trivaoù. Recherchez un produit dans Trivaoù sur [trivalis.fr](http://trivalis.fr) ou téléchargez gratuitement l'application sur l'App Store et Play Store.

## PENSEZ AU RÉEMPLOI

Le saviez-vous ?

Un partenariat existe avec la Matériauthèque du Pays de Mortagne (à la Gaubretière) pour donner une seconde vie aux objets réemployables déposés en déchetterie. Vous pouvez aussi déposer directement vos dons auprès des structures du réemploi (Fil d'Ariane, Emmaüs). Contactez-les pour connaître les modalités de dépôt !

## UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Consulter le site [trivalis.fr](http://trivalis.fr) ou rendez-vous sur [www.paysdemortagne.fr](http://www.paysdemortagne.fr) • Tél. : 02 51 63 69 29